

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 février 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-huit février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre LYAN, Maire.

Présents : Mr LYAN Pierre, Mr LE FLOCH Christophe, Mr BOUCHET Vincent, Mme Marina SCACHE, Mr Michel NORE, Mme PROLHAC-BARDIN Joëlle, Mme ANDANSON Sylvie, Mr Hervé BRUN, Mr Patrick CHALARD.

Ayant donné pouvoir : Mme Adeline CORSI a donné pouvoir à Mme Marina SCACHE.

Excusé : Mr Clément CORSI

Mme Marina SCACHE a été élue secrétaire.

Pierre LYAN bouscule l'ordre du jour du conseil municipal pour tout d'abord faire le point sur les réactions violentes suscitées par le projet d'aménagement du cœur de bourg et notamment l'espace place de l'église avec mise en sens unique de la voie communale et réorganisation des places de stationnement.

Courrier injurieux et discussion irrespectueuse ont été ces derniers jours la forme d'expression choisie par quelques opposants au projet.

Le Conseil Municipal estime cela inadmissible et débat sur cette question pendant une heure et demie, chacun donnant son sentiment et son avis sur la suite à donner. Malgré le sentiment d'incompréhension et de découragement, l'équipe municipale souhaite continuer le travail engagé depuis plus de 2 ans avec le conseil départemental, présenté et discuté en conseil municipal depuis plus d'un an et toujours en co-construction avec l'ensemble de la population et en particulier avec les riverains, les commerçants, les acteurs du pôle enfance, la paroisse et la Maison Familiale.

> A VENIR : Dossier FIC avant le 15/3.

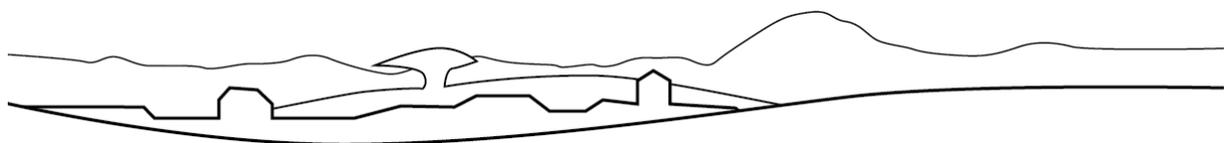
Réunion avec les commerçants

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 21 JANVIER 2019 :

Le compte-rendu de la séance du 21 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

II – DELEGATIONS :

Pas de compte-rendu de réunions de syndicats, organismes, CCPL.



**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 18/02/2019

III – AVANCEE DES DOSSIERS ET DES COMMISSIONS :

○ Aménagement des villages :

- AMENAGEMENT DU COEUR BOURG – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU

F.I.C. 2019 : l'étude d'aménagement du bourg engagée conjointement par le conseil départemental et la commune de Thuret en 2017 a été chiffrée par Mme Lise MARCHAL, ingénieure paysagiste chargée de l'étude, pour sa partie du cœur de bourg.

Cette première tranche est estimée à :

- 263 000 € HT pour la partie place de l'église
- 213 000 € HT pour la partie cheminements doux (RD 210 et RD 211)

Ces travaux d'amélioration et de mise en valeur du cœur bourg concernent essentiellement la place de l'église et les rues qui la bordent et peuvent bénéficier d'une aide du Conseil Départemental au titre du FIC « Aménagement de bourg et de village ».

Le montant estimé du projet est de : **476 000 € H.T.**

Le plafond des dépenses subventionnables est de : 390 000 €

La subvention attendue est de 20 % X 1.12 soit : 87360 €

Au vu des différentes pièces du dossier et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **DEMANDE** à Monsieur le Président du Conseil Départemental de bien vouloir subventionner ces travaux au titre du F.I.C.

➤ **PROPOSE** le plan de financement suivant :

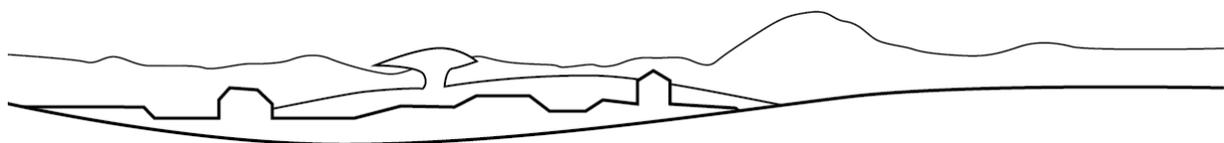
Autofinancement (T.V.A.)	95 200.00 €
Part communale	275 640.00 €
D.E.T.R. 30%	90 000.00 €
Subvention Conseil Régional	23 000.00 €
Subvention Conseil dpal-FIC	87 360.00 €

TOTAL **571 200.00 €**

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019

- PERIMETRE D'ELIGIBILITE PROJET FACADE CCPL : le conseil municipal décide de retenir les zones UD et UG des deux villages Thuret et Chassenet comme périmètre d'éligibilité dans le cadre du projet façade de la CCPL

- Sapeurs-Pompiers de Thuret : Christophe Le Floch informe le conseil municipal de la difficile passation de pouvoir qui a eu lieu au sein du corps des sapeurs-pompiers de Thuret-Chassenet suite à la mutation professionnelle en Chine d'Olivier François. Après une procédure concertée entre les autorités départementales et l'ensemble du corps des sapeurs-pompiers, Christophe Le Floch a été nommé Chef de Corps au 1^{er} février 2019.



**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 18/02/2019

○ Finances :

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019 : le Conseil Municipal votera le budget en mars 2019. En attendant, il y aura lieu de réaliser des dépenses d'investissement relatives à l'équipement en mobilier de la future mairie et à la signalisation.

Le code général des collectivités territoriales permet dans ce cas au conseil municipal d'autoriser le Maire à mandater les dépenses dans la limite du ¼ du montant des investissements réalisés l'année précédente.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L16121. Considérant qu'une facture d'investissement est à payer avant le vote du budget 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart du montant des crédits ouverts en investissement (hors crédits afférents au remboursement de la dette) :

Compte 2041581 : 700 € (Travaux SIEG – lanterne Malbourget + feu école)

- Point sur les orientations budgétaires : les adjoints en charge des dossiers d'aménagement village et hors bourg présentent leurs prévisions de dépenses à inscrire au budget 2019. Avant l'exécutif de début mars un premier projet de budget sera proposé pour un vote définitif le 25 mars lors du prochain conseil.

- La délibération relative à la prise en compte des syndicats et partis politiques pour la location des locaux municipaux sera proposée lors d'une prochaine séance.

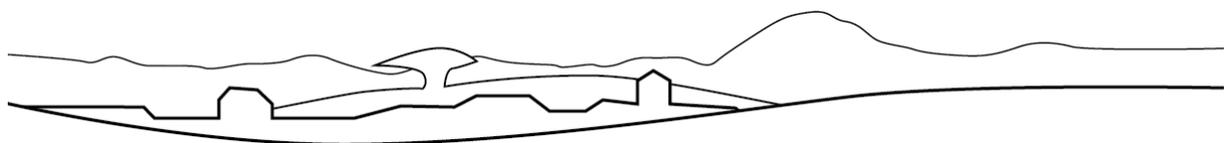
○ Personnel : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL TITULAIRE :

Par délibération du 10 septembre 2018, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer la convention de mise à disposition de la commune de Thuret par la CCNL de deux agents titulaires pour une durée d'un an dans le cadre des activités périscolaires : Fabien BRUN pour un temps de travail de 5.25/35^{ème} et Amandine PERONNIN pour un temps de travail de 3.92/29.40^{ème}

Au 1^{er} janvier 2019, Mr BRUN Fabien a pris la direction de l'ALSH d'Aigueperse et c'est Mme ROUSSELLE Nadège qui le remplace dans ses fonctions de direction de l'ALSH périscolaire de Thuret.

Ce changement nécessite la signature d'une nouvelle convention proposée par la CCPL.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :



**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 18/02/2019

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de Mme ROUSSELLE Nadège.

IV – RECENSEMENT DE LA POPULATION : sur 411 logements 409 ont été collectés (366 résidences principales et 46 résidences secondaires ou logements vacants) avec 913 bulletins individuels. Le taux de retour internet est de 58.2%.

V – QUESTIONS DIVERSES :

- Pour info : animations à venir proposées par les bénévoles de la bibliothèque, « Balade des 10 mots » le 23 mars 2019 et « Partir en livre » au mois de juillet.
- Peupliers malades en limite de la route de Bussières.

